

FORMATION

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Conseil Régional
Réunion du 20 – 21 octobre 2011

**Contrat de plan régional de développement des formations
professionnelles 2011-2015
Intervention de Sophie Lemoine**

Monsieur le Président,
Mes cher(e)s collègues,

Le document qui nous est proposé aujourd'hui est le fruit d'un travail long, aussi, je souhaite, au nom du groupe communiste, saluer la mobilisation des services et de Georgette Bréard qui a piloté le tout.

La démarche implicative initiée par la Vice-présidente en charge de la formation professionnelle a été remarquable.

Peu de régions ont offert aux différents partenaires autant de lieux d'expressions.

Nous nous félicitons, par ailleurs de la qualité de nos échanges avec Georgette Bréard et de la reprise dans ce document d'un certain nombre d'amendements que nous avons proposés.

L'innovation majeure de ce CPRDF réside dans une co-signature avec l'Etat.

Nous aurions pu nous féliciter de cette nouvelle disposition au motif qu'elle aurait engagé chaque partie sur des moyens à mettre en œuvre une politique commune de formation.

Alors que cette rentrée scolaire est alarmante et montre la destruction du service public de l'éducation, nous luttons semble t-il plus souvent à contre sens avec l'Etat qui mène une politique totalement incohérente sur ce sujet.

Au-delà, on peut noter que ce CPRDF engage les partenaires de façon bien inégale : la Région prend de nombreux engagements, ceux de l'Etat sont beaucoup plus timides, RGPP oblige.

Ce CPRDF est donc un compromis, certes, mais pour lequel la Vice-présidente a pu obtenir des avancées notables.

Nous relèverons quelques points forts et tout d'abord, nous partageons l'objectif général du CPRDF « *de garantir à chacun un premier niveau de qualification et de contribuer à l'élévation du niveau de qualification.* »

Je pense également à la place offerte dans ce CPRDF à la question de l'illettrisme, au décrochage scolaire, au développement des passerelles entre les différentes filières et voies de formation, aux nouveaux moyens alloués à la VAE, au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, à la recherche d'une meilleure mutualisation des informations sur l'emploi, etc.

Nous constatons cependant que ces nouvelles orientations en matière de formation s'inscrivent dans une vision parfois très utilitariste avec la recherche permanente d'une adaptation stricte de la formation à l'emploi.

Nous l'avons déjà dit. Il ne s'agit pas de nier la nécessité évidente de rapprocher le monde économique de celui de la formation notamment.

La conception de la formation professionnelle qui se réduit à une adéquation entre emploi et formation ne nous paraît pas pertinente pour des raisons que nous avons formulées à plusieurs reprises et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Par ailleurs, lorsque l'on évoque la question du peu d'attractivité de certains métiers comme dans l'agroalimentaire, il s'agira de réfléchir également aux conditions de travail souvent difficiles dans ces secteurs.

Concernant l'apprentissage, le CPRDF doit évidemment être lu à la lumière du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage signé le 1er août dernier.

Il reflète la vision de l'Etat avec des objectifs seulement quantitatifs de développement de l'apprentissage soient + 3 500 apprentis pour 2015.

Mais, ce Contrat d'Objectifs a su également traiter de façon ambitieuse la question de la qualité de l'apprentissage dans le cadre d'un Contrat qualité pluriannuel.

Il s'agit de conditionnaliser les aides versées aux CFA suivant le respect de certains critères : renforcement de la qualité de la formation en CFA, accueil de publics diversifiés, sécurisation des parcours, fluidité des parcours en alternance, formation ouverte sur le monde, renforcement du lien entre CFA et entreprises....

Dans ce sens, le CPRDF se donne pour objectif de réduire de 5 points le taux de rupture d'apprentissage soit un passage de 20% à 15% d'ici 2015. Parallèlement, le GREF mènera une analyse qualitative des ruptures de contrat.

Ces différentes actions en faveur de la qualité de l'apprentissage sont extrêmement positives et participeront à casser une image souvent dévalorisante de l'apprentissage.

Elles répondent d'ailleurs à des propositions que nous avons exprimées à plusieurs reprises ; la voie de l'apprentissage doit être considérée comme une voie de formation d'excellence.

Les motivations de l'Etat, qui considère l'apprentissage comme une solution miracle au chômage des jeunes, sont une fois de plus purement comptables.

En effet, selon que les jeunes soit formés au sein de l'Education Nationale ou en alternance, ce ne sont pas les mêmes qui paient.

Aussi, nous resterons vigilants à ce que le développement de l'apprentissage ne se fasse pas aux dépens de la formation sous statut scolaire. Car, l'inquiétude est grande : on constate déjà dans certaines filières, la diminution des élèves de CAP sous statut scolaire.

Des témoignages très clairs nous ont été confiés par les proviseurs lors des visites des lycées.

Les motivations également de certains employeurs peuvent interroger.

Une dernière enquête de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie montre que 57% des entreprises interrogées voient le recours à l'apprentissage comme un simple renfort de main d'œuvre.

Et que dire des spots radios nationaux en faveur de l'apprentissage qui évoquent l'embauche du jeune Fred, avec pour seul intérêt la réduction des cotisations patronales.

Ceci n'est pas notre conception de l'apprentissage.

Comme je l'ai dit précédemment, ce CPRDF est un compromis qui nous semble apporter des avancées.

Nous voterons donc favorablement ce rapport tout en restant attentifs à la mise en œuvre de ses dispositifs et du respect des engagements de l'Etat. Ma collègue, Josiane Corbic, complétera mon propos.